



Première séance

Mercredi 2 juin 2010, 10 h 15

Présidence de M^{me} Farani Azevêdo, Présidente du Conseil d'administration
du Bureau international du Travail, et de M. de Robien

OUVERTURE DE LA SESSION

*Original anglais: M^{me} FARANI AZEVÊDO (Présidente
du Conseil d'administration du Bureau international
du Travail)*

C'est un honneur pour moi en tant que Présidente du Conseil d'administration du Bureau international du Travail pour la période 2009-10 de déclarer ouverte la 99^e session de la Conférence internationale du Travail.

Je voudrais également saisir cette occasion pour vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à Genève.

ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE

*Original anglais: M^{me} FARANI AZEVÊDO (Présidente
du Conseil d'administration du Bureau international
du Travail)*

Notre toute première tâche consiste à élire le Président de la Conférence. J'aimerais que vous me proposiez des candidatures.

*Original anglais: M. HANNAN (gouvernement, Bangladesh,
s'exprimant au nom du groupe gouvernemental)*

Au nom du groupe gouvernemental, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter à la Conférence la candidature de M. Gilles de Robien, représentant du gouvernement français à la présidence de la 99^e session de la Conférence internationale du Travail. M. Gilles de Robien est bien connu des Membres de l'OIT et de nombreux délégués de cette assemblée. Il est apprécié pour son attachement aux missions et aux objectifs de l'OIT.

Ces trois dernières années, il a participé activement aux activités et aux débats du Conseil d'administration où il représente le gouvernement français. Avant son élection au Conseil d'administration, M. de Robien a eu une vaste expérience politique de haut niveau dans son pays où il a été élu localement. Il a été maire d'Amiens, ville du nord de la France, pendant de nombreuses années et il a été député à l'Assemblée nationale de 1986 à 2002. Il est devenu Vice-président de l'Assemblée nationale. Il est entré au gouvernement français en 2002 pour en devenir l'une des figures les plus éminentes jusqu'en 2007, tout d'abord en tant que ministre des Travaux publics, des Transports et du Logement, du Tourisme et des Affaires maritimes, ensuite comme ministre de l'Éducation et de la Recherche. Il s'agit de fonctions publiques qui traitent de questions sociales importantes et qui encouragent un dialogue social très actif. Depuis son élection au

Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, M. de Robien s'est attaché à la promotion du rôle de notre Organisation dans la dimension sociale de la mondialisation. L'année dernière, il a dirigé le groupe de travail tripartite en France sur ce thème avec l'administration, les syndicats et les employeurs. Permettez-moi d'exprimer, au nom du groupe gouvernemental, le souhait que la Conférence accepte la candidature de M. de Robien à sa présidence.

*Original anglais: M^{me} FARANI AZEVÊDO (Présidente
du Conseil d'administration du Bureau international
du Travail)*

J'invite maintenant le porte-parole du groupe des employeurs, M. Funes de Rioja, à parler au nom de son groupe.

*Original espagnol: M. FUNES DE RIOJA (Vice-président
employeur du Conseil d'administration du Bureau international
du Travail)*

Au nom du groupe des employeurs, c'est un honneur et un plaisir d'appuyer la candidature de M. Gilles de Robien. En effet, en ce qui nous concerne, nous l'avons vu travailler au Conseil d'administration, où il a démontré son intérêt et son engagement au fil des années. Cela montre à quel point M. de Robien s'intéresse aux questions sociales et son engagement envers cette Organisation et en faveur du tripartisme. Nous ne pouvions pas avoir un meilleur président pour cette Conférence. C'est la raison pour laquelle, au nom des employeurs, nous appuyons avec enthousiasme cette candidature.

*Original anglais: M^{me} FARANI AZEVÊDO (Présidente
du Conseil d'administration du Bureau international
du Travail)*

J'invite maintenant M. Roy Trotman, porte-parole du groupe des travailleurs, à s'exprimer.

*Original anglais: M. TROTMAN (Vice-président travailleur
du Conseil d'administration du Bureau international
du Travail)*

Le groupe des travailleurs est enchanté de la candidature de M. Gilles de Robien en tant que Président de la Conférence. Nous apprécions beaucoup ses contributions, ainsi que la passion et la sincérité qu'il a apportées aux débats. Nous sommes très heureux, car avec lui nous avons un Président très capable et compétent. Nous nous félicitons de pouvoir déclarer publiquement notre appui à sa candidature.

La proposition présentée par M. Hannan, ambassadeur du Bangladesh, au nom du groupe gouvernemental a été soumise et appuyée conformément à la procédure. Y a-t-il d'autres propositions? Je n'en vois aucune.

Moi aussi, j'applaudis l'élection de M. Gilles de Robien mais avant de le faire et de le déclarer Président de la Conférence, j'aimerais prononcer quelques mots.

Vous le savez, il s'agit là d'une de mes dernières interventions en tant que Présidente du Conseil d'administration. Tout au long de l'an dernier, j'ai pu travailler étroitement avec la délégation française et tout particulièrement avec M. Gilles de Robien. J'ai toujours beaucoup apprécié son attitude constructive et la précision de ses observations. Cela était un plaisir de travailler avec lui. Je rappelle que le Brésil et la France ont organisé conjointement, avec l'appui de l'Institut international d'études sociales, un séminaire pour partager les expériences concernant le Pacte mondial pour l'emploi. Je me rappelle de déclarations conjointes du Brésil et de la France que nous avons présentées au Conseil d'administration, ce qui montre que les relations interrégionales sont possibles et souhaitables dans cette Organisation. Je suis sûre que l'expérience, le talent et les compétences de M. Gilles de Robien garantiront le succès de cette Conférence. Je souhaiterais maintenant dire que j'ai le plaisir de déclarer que M. Gilles de Robien, représentant gouvernemental de la France, est élu Président de la 99^e session de la Conférence internationale du Travail.

(M. de Robien, ambassadeur chargé de la promotion de la cohésion sociale, France, et membre gouvernemental du Conseil d'administration du BIT, élu Président de la Conférence, prend place au fauteuil présidentiel.)

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Le PRÉSIDENT

Je vais d'abord évidemment vous remercier très sincèrement, à la fois des paroles élogieuses que les uns et les autres ont pu prononcer, trop élogieuses, et vous remercier de m'avoir élu à la présidence de cette 99^e session de la Conférence internationale du Travail. Je mesure totalement l'honneur qui m'est fait et, à travers moi, bien sûr, qui est fait à mon pays la France qui, depuis 1919, a eu bien des occasions de témoigner de sa fidélité à l'OIT et aux valeurs qu'elle représente. Cela ne fait que renforcer le sentiment de responsabilité particulière que j'éprouve à l'ouverture de ce véritable «parlement du travail» que constitue notre Conférence. Soyez assurés que je ne ménagerai aucun effort pour que cette session se déroule de la manière la plus harmonieuse et que nous parvenions, ensemble, à des résultats concrets, visibles, et j'y insiste tout particulièrement, lisibles pour le monde qui nous entoure. Ce serait aussi une manière de saluer l'action de notre Directeur général qui s'y emploie avec talent.

Je voudrais témoigner ma reconnaissance à tous ceux qui m'ont accordé leur confiance pour conduire les travaux de notre Conférence: permettez-moi de mentionner mes collègues européens, et en

particulier M. l'ambassadeur Jean-Jacques Elmiger, représentant le gouvernement de la Suisse; M. l'ambassadeur Abdul Hannan, représentant le Bangladesh et porte-parole du groupe gouvernemental, ainsi que M. Funes de Rioja, porte-parole du groupe des employeurs, et M. Trotman, porte-parole du groupe des travailleurs, pour le soutien qu'ils m'accordent au nom de leurs groupes respectifs.

Je tiens à saluer l'action déterminée de la Présidente du Conseil d'administration, M^{me} Maria Farani Azevêdo, avec qui j'ai eu à la fois le plaisir de travailler, mais auprès de qui j'ai aussi beaucoup appris à travailler.

A bien des égards, cette 99^e session de la Conférence s'inscrit dans le droit fil de celle de l'année dernière et des journées particulièrement riches que nous avons alors vécues dans le cadre du Sommet sur la crise mondiale de l'emploi et de l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi, dont la pertinence peut être vérifiée chaque jour si l'on considère l'année écoulée. L'on peut aussi mesurer le chemin qui nous reste à parcourir pour placer, comme l'indique le titre du rapport du Directeur général, la reprise et la croissance sous le signe du travail décent. Aussi n'est-ce nullement anticiper sur nos débats à venir que de dire que cet élan du Sommet de l'OIT de 2009 doit être poursuivi, voire amplifié, à l'heure où nous devons faire face, en quelque sorte, à une «crise après la crise».

Ceux qui étaient présents ici même l'année dernière se souviendront sûrement que le Président de la République française, M. Nicolas Sarkozy, avait alors bien résumé les enjeux de cette crise mondiale en soulignant avec force, je cite, que «la mondialisation ne survivra pas à la loi de la jungle» pour la bonne raison, et je cite encore, qu'il «ne peut y avoir de liberté sans règles» – et ces règles, c'est bien à l'OIT qu'il appartient de les définir et de les faire appliquer. Il n'est pas interdit de réfléchir à la manière de les rendre plus efficaces et, pourquoi pas, de les adapter sans cesse aux nouvelles réalités du monde qui bouge.

C'est là, j'en suis convaincu, tout l'enjeu de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et du suivi qu'il appartient de lui donner, de façon à intégrer résolument tous les aspects des travaux du Bureau et des mandats de cette Organisation. Cette démarche intégrée, cette cohérence, doivent en quelque sorte former notre impératif catégorique, dans l'esprit de la Déclaration de 2008. Il convient à mon sens d'en tirer toutes les conséquences pour le travail de l'Organisation et pour sa place dans le monde, y compris en termes normatifs. Au-delà, c'est bien la vocation même de l'OIT qui est en jeu et c'est tout le sens des travaux que nous allons engager, notamment sur le thème de l'emploi, pour traduire en actes concrets le suivi de la Déclaration de 2008. Ce thème de l'emploi, qui est au cœur de nos travaux cette année, aussi bien en séance plénière que dans chaque commission thématique, ne doit pas occulter les autres objectifs stratégiques de notre Organisation, tous liés entre eux, comme le dit bien la Déclaration de 2008. Ces objectifs forment – tous pris dans leur ensemble – le cœur du mandat de l'OIT. Il est plus que jamais indispensable d'insister sur le dialogue social, le tripartisme et un socle indispensable de protection sociale sans lesquels aucun emploi productif et durable ne saurait exister.

La présidence que vous me confiez intervient à un moment bien particulier. Vous le savez, mon pays va bientôt assurer la présidence du G20 – concomitamment d'ailleurs à celle du G8 – et je souhaite aussi que nos discussions au cours de cette Conférence inspirent les réflexions du G20, notamment pour y faire progresser les valeurs du tripartisme et du dialogue social. Je ne manquerai pas, soyez-en bien convaincus, de m'en faire personnellement l'interprète.

Gouvernance, maîtrise de la mondialisation, cohérence des politiques, respect des règles, autant de notions qui témoignent du fait que la fonction de notre Organisation n'est pas seulement normative, mais d'abord et surtout éminemment morale. L'un des «grands français» de cette Organisation et son premier Directeur général, Albert Thomas, confronté en son temps à la grande crise des années trente, était impressionné par la grande détresse psychologique et morale accompagnant la dépression économique des années trente. M. Albert Thomas vitupérait alors contre le fait, je cite, qu'«aucun homme n'ose prendre une initiative, aucun n'ose risquer». Soyons ici, si vous le voulez bien, ceux qui proposent, ceux qui osent et risquent pour que la justice sociale soit au cœur de ce monde qu'il nous appartient de forger.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le PRÉSIDENT

Conformément à l'article 5 du Règlement, la Conférence doit établir une Commission de vérification des pouvoirs et nommer ses membres. Je demande à la Greffière de la Conférence de bien vouloir nous communiquer les désignations faites par les groupes concernant la composition de cette commission.

La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE

Ont été désignés à la Commission de vérification des pouvoirs: M. Vines (*gouvernement, Australie*), M^{me} Horvatić (*employeur, Croatie*) et M. Veyrier (*travailleur, France*).

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections à ces propositions, puis-je considérer qu'elles sont adoptées?

(Les propositions sont adoptées.)

ELECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT

Conformément à l'article 25, paragraphe 2, du Règlement de la Conférence internationale du Travail, nous devons maintenant élire les Vice-présidents de la Conférence.

Je demande à la Greffière de la Conférence de nous donner lecture des désignations proposées par les groupes.

La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE

Les candidatures aux postes de Vice-présidents de la Conférence sont les suivantes:

Groupe gouvernemental: M. Robert Nkili (*ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Cameroun*)

Groupe des employeurs: M^{me} Powell (*Haïti*)

Groupe des travailleurs: M. Nakajima (*Japon*)

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont adoptées?

(Les propositions sont adoptées.)

DÉSIGNATION DES BUREAUX DES GROUPES

Le PRÉSIDENT

J'invite maintenant la Greffière de la Conférence à donner lecture des noms des personnes désignées par les groupes pour constituer leurs bureaux respectifs.

La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE

Les groupes ont choisi les membres de leur bureau comme suit:

Groupe gouvernemental:

Président:

M. Hannan (*Bangladesh*)

Groupe des employeurs:

Président:

M. Funes de Rioja (*Argentine*)

Vice-présidents

M. Dahlan (*Arabie saoudite*)

M^{me} Goldberg (*Etats-Unis*)

M. Lima Godoy (*Brésil*)

M. Moore (*Royaume-Uni*)

M. Oshinowo (*Nigéria*)

Secrétaire:

M. Peñalosa (*Organisation internationale des employeurs*)

Groupe des travailleurs:

Président:

M. Trotman (*Barbade*)

Vice-présidents:

M. Ahmed (*Pakistan*)

M^{me} Francisco (*Angola*)

M. Benedetti (*Brésil*)

M^{me} Wolanska (*Pologne*)

Secrétaire:

M^{me} González (*Confédération syndicale internationale*)

Outre le président et les vice-présidents, les personnes suivantes sont également membres du bureau du groupe des travailleurs:

M. Ghandour (*Soudan*), M. Ntshalintshali (*Afrique du Sud*), M^{me} Kelly (*Nouvelle-Zélande*), M. Silaban (*Indonésie*), M^{me} van Wezel (*Pays-Bas*), M. Jurca (*Roumanie*), M^{me} Anderson (*Mexique*) et M. Zellhoefer (*Etats-Unis*).

CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la constitution et la composition des commissions qui seront chargées d'examiner les différentes questions dont la Conférence est saisie, en plus de la Commission de vérification des pouvoirs qui a déjà été désignée. La Conférence voudra sans doute constituer les commissions suivantes: Commission de l'application des normes, Commission des finances, Commission de proposition, Commission du Règlement, Commission des travailleurs domestiques, Commission du VIH/sida, Commission pour la discussion récurrente sur l'emploi et Commission de la Déclaration de 1998. La composition des commissions, telle que proposée par les groupes, peut être consultée dans la salle.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que ces propositions sont adoptées?

(Les propositions sont adoptées.)

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PROPOSITION

Le PRÉSIDENT

Je demande à la Greffière de la Conférence de bien vouloir nous indiquer les désignations faites par les groupes en ce qui concerne la composition de la Commission de proposition.

La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE

Les désignations relatives à la composition de la Commission de proposition, conformément à l'article 4 du Règlement, sont les suivantes.

Les 28 membres gouvernementaux sont les membres titulaires du Conseil d'administration et proviennent des pays suivants: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Barbade, Brésil, Burundi, Chine, États-Unis, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Mexique, Mozambique, Nigéria, Panama, Pologne, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Singapour, République-Uni de Tanzanie, République tchèque, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela.

Les membres gouvernementaux suppléants sont les suivants: Belgique, Bénin, Bulgarie, Cambodge, Canada, Congo, République de Corée, Cuba, Egypte, El Salvador, Espagne, Ghana, Guinée, Hongrie, République islamique d'Iran, Kenya, Liban, Lituanie, Pakistan, Pérou, Portugal, Qatar, Soudan, Suède, Thaïlande, Uruguay, Viet Nam et Zambie.

Les 14 membres employeurs titulaires sont: M. Allam (*Egypte*), M. Barde (*Suisse*), M. Dahlan (*Arabie saoudite*), M. Ferrer Dufol (*Espagne*), M. Funes de Rioja (*Argentine*), M. Jeetun (*Maurice*), M. Lima Godoy (*Brésil*), M. Matsui (*Japon*), M. Moore (*Royaume-Uni*), M. Nacoulma (*Burkina-Faso*), M. O'Reilly (*Nouvelle-Zélande*), M. Oshinowo (*Nigéria*), M. Potter (*États-Unis*), M. Rønneest (*Danemark*).

Les membres employeurs suppléants sont: M^{me} Andrieu (*France*), M^{me} Awassi Atsimadja (*Gabon*), M. Echevarría Saldarriaga (*Colombie*), M^{me} Horvatić (*Croatie*), M. Kim (*République de Corée*), M. Mdwaba (*Afrique du Sud*), M. M'Kaissi (*Tunisie*), M^{me} Muñoz (*République bolivarienne du Venezuela*), M. Arumugam (*Malaisie*), M. Mattar (*Émirats arabes unis*), M^{me} Regenbogen (*Canada*), M. de Regil (*Mexique*), M. Thorns (*Allemagne*), M. Varela (*Philippines*).

En ce qui concerne les membres travailleurs titulaires, les désignations sont les mêmes que celles du bureau du groupe des travailleurs dont il a été donné lecture précédemment.

Les membres travailleurs suppléants sont: M. Cortebecq (*Belgique*), M. Sithole (*Swaziland*), M^{me} Yacob (*Singapour*) et M^{me} Burrow (*Australie*).

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la Conférence approuve les propositions relatives à la composition de la Commission de proposition?

(Les propositions sont adoptées.)

SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE

Le PRÉSIDENT

Nous passons maintenant à la suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence.

Compte tenu du fait que, en vertu de l'article 76, la Conférence ne peut accepter de suspendre une disposition du Règlement que lors de la séance suivant celle à laquelle la proposition de suspension a été faite, et que la prochaine séance plénière prévue au programme aura lieu le jeudi 10 juin, les trois Vice-présidents et moi-même proposons que la Conférence tienne aujourd'hui deux séances plénières qui seront séparées par la séance spéciale, celle où nous allons recevoir la Présidente de la Confédération suisse.

Lors de la première séance, celle qui se déroule actuellement, la suspension de plusieurs dispositions du Règlement va vous être proposée. La séance suivante sera une séance spéciale avec l'intervention de M^{me} Leuthard. Puis, la Conférence adoptera, lors de la séance suivant la séance spéciale, la décision de suspension qui aura été proposée.

En ce qui concerne le rapport global que le Directeur général présente chaque année, conformément au suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998, et qui sera cette année consacré à l'abolition effective du travail des enfants, ainsi que pour les panels de haut niveau qui auront lieu en séance plénière, il est proposé de suspendre le paragraphe 3 de l'article 12 du Règlement qui limite le nombre de déclarations faites par chaque délégation en séance plénière, ainsi que le paragraphe 6 de l'article 14 du Règlement qui limite le temps de parole. Nous recommandons enfin que, pour faciliter l'échange d'opinions, la Conférence décide de ne pas appliquer les dispositions du paragraphe 2 de l'article 14 du Règlement concernant l'ordre dans lequel la parole est donnée aux orateurs.

En outre, uniquement dans la mesure nécessaire pour permettre les présentations des panels, il est proposé de suspendre les règles concernant la clôture de la discussion prévue à l'article 16.

En ce qui concerne la réponse du Directeur général, il est proposé de suspendre la deuxième phrase du paragraphe 2 de l'article 23 du Règlement pour permettre au Directeur général de répondre de manière exhaustive, par écrit, aux points soulevés lors de la discussion en plénière sur son rapport. Cette réponse sera publiée dans le *Compte rendu des travaux* définitif de la 99^e session de la Conférence.

Enfin, compte tenu du fait qu'il n'y aura pas de Commission des résolutions à cette session de la Conférence internationale du Travail, il faudra suspendre les références à cette commission qui figurent au paragraphe 3 de l'article 17 du Règlement et aux paragraphes 4 à 10 de ce même article.

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que, conformément à l'article 76 du Règlement, ces propositions prendront effet une fois que la Conférence les aura adoptées lors de sa prochaine séance plénière?

(La proposition est adoptée.)

(La séance est levée à 10 h 45.)

Deuxième séance

Mercredi 2 juin 2010, 11 h 50

Présidence de M. de Robien

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le PRÉSIDENT

Je déclare maintenant ouverte la deuxième séance de la 99^e session de la Conférence. En vertu de l'article 14, paragraphe 8, du Règlement de la Conférence, je propose de donner maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence, M. Somavia, pour qu'il nous présente son rapport intitulé *Placer la reprise et la croissance sous le signe du travail décent*.

Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de la CONFÉRENCE

En premier lieu, permettez-moi de remercier M^{me} Doris Leuthard, Présidente de la Confédération suisse, pour son discours tellement stimulant qu'elle vient d'adresser à la Conférence. M^{me} Leuthard a soulevé un certain nombre de sujets de fond et de gouvernance, sur lesquels nous devons certainement nous pencher.

(L'orateur poursuit en anglais.)

La session de 2010 de la Conférence internationale du Travail, qui est la 99^e, nous rassemble à un moment où le tripartisme et le dialogue social sont mis à rude épreuve à cause de la crise permanente de l'emploi et d'une reprise incertaine et souvent faible.

Ceci est aggravé maintenant par la réaction soudaine des marchés financiers qui font pression sur des pays d'Europe extrêmement endettés pour qu'ils réduisent leurs dépenses, notamment leurs dépenses sociales, et ceci a des répercussions sur d'autres pays. Les tensions sociales continuent de croître. Il y a déjà eu beaucoup de colère et de frustration à cause d'une reprise faible en emplois. Aujourd'hui donc, notre culture du dialogue social fondé sur le respect des droits des travailleurs est plus nécessaire que jamais.

J'aimerais tout d'abord aborder l'ordre du jour de la Conférence.

Le cœur de la Conférence est, comme toujours, la Commission de l'application des normes. C'est un travail vital et parfois sujet à controverse mais chaque année nous parvenons à des conclusions solides qui aident les mandants à trouver le moyen de progresser dans la réalisation de leurs engagements.

Cette année, nous avons la possibilité de renforcer ces engagements avec de nouvelles normes sur le VIH/sida dans le monde du travail. Cela renforcera notre contribution à l'accès universel à la prévention

du VIH, au traitement, à la prise en charge et au soutien, pour que les gens conservent leur emploi, pour lutter contre la discrimination et pour assurer la protection et le bien-être de tous les travailleurs, hommes et femmes.

Nous ouvrons aussi une discussion sur une nouvelle norme concernant les travailleurs domestiques qui porte sur la situation de cette catégorie de travailleurs. Très vaste et importante, elle est souvent «invisible» et très vulnérable. Ce sont surtout des femmes. Je suis convaincu que la société dans son ensemble profitera de cette initiative historique qui a suscité l'intérêt partout dans le monde.

Intensifier la lutte contre le travail des enfants, et s'opposer aux vents de la crise économique mondiale, c'est le sujet du Rapport global en vertu de la Déclaration de 1998. Récemment, lors d'une conférence internationale organisée par les Pays-Bas – et d'ailleurs j'en remercie vivement le gouvernement néerlandais – un engagement a été pris sous la forme d'une feuille de route pour l'élimination du travail des enfants d'ici à 2016. Maintenant, nous devons redoubler d'efforts pour arriver au bout.

Je sais que c'est difficile. Le rapport global indique que le travail des enfants a diminué mais que cette baisse s'est ralentie. Il est nécessaire de faire beaucoup plus pour lutter contre ce fléau, car aucune famille, où que ce soit, ne veut voir ses enfants travailler. Les parents veulent que leurs enfants aillent à l'école. Et les parents doivent aussi avoir des possibilités d'emploi. C'est ainsi que le problème sera résolu.

La Conférence va examiner la façon dont on pourra harmoniser au mieux le suivi de la Déclaration de 1998 sur les principes et droits fondamentaux au travail, avec la Déclaration de 2008. Voilà qui annonce un nouveau défi pour le BIT et les rapports qu'il doit élaborer.

Il y a aussi un rapport sur l'exécution du programme, qui donne des informations détaillées sur les résultats qui ont été obtenus en 2008-09. Alors que nous commençons à élaborer le prochain programme et budget, vous pouvez nous aider à fonder nos propositions pour les difficiles années à venir, à les fonder sur votre expérience et vos priorités.

Mon rapport sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés présente la réalité quotidienne difficile de l'occupation, avec des tensions très vives et une souffrance qui reste très répandue. Je salue l'immense dignité, la persévérance et la conviction politique du peuple palestinien qui avance, nous l'espérons, en tant que nation unifiée, vers un Etat palestinien. Le renforcement des insti-

tutions de l'Autorité palestinienne sur la Rive occidentale est un progrès que nous saluons.

A l'instar du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, je déplore les événements inacceptables qui ont eu lieu cette semaine au large de Gaza et qui, encore une fois, montrent que les conflits non résolus dans la région peuvent exploser facilement et se solder tragiquement par des pertes humaines. Comme le souligne le rapport, en raison du bouclage et du blocus de Gaza, les hommes et femmes, les entreprises, les familles palestiniennes restent circonscrits à des stratégies de survie très difficiles. Dans le cadre du suivi de la Déclaration de 2008, il a été demandé d'inscrire une question récurrente à l'ordre du jour de la Conférence pour nous permettre «de mieux comprendre la situation et les besoins divers des Membres en rapport avec chacun des objectifs stratégiques, et d'y répondre de manière plus efficace».

Cette année, nous allons commencer par des politiques de l'emploi qui visent à mieux définir leur contribution à la justice sociale pour une mondialisation équitable, en tant qu'éléments d'une approche intégrée du travail décent. La commission concernée est très importante car l'objectif est de recenser les priorités qui doivent être celles de l'Organisation à l'avenir, y compris les ajustements à apporter aux programmes et aux activités de renforcement des capacités, et des sujets éventuels pour les futures sessions de la Conférence. Ceci sera facilité par l'étude d'ensemble de cette année qui porte sur les instruments relatifs à l'emploi. La discussion sur l'emploi aura lieu dans le contexte de la crise en cours de l'emploi et du besoin de garantir une reprise riche en emplois. C'est le sujet de mon rapport sur la reprise et la croissance sous le signe du travail décent.

La situation est critique, l'OIT a la responsabilité à chaque session de la Conférence de traiter des questions clés qui sont liées à la vie quotidienne. J'ai donc examiné en détail les différents sujets que nous allons traiter. Nous devons le faire avec soin et nous devons pouvoir obtenir les résultats que le tripartisme permet car c'est grâce à ce travail que l'OIT est ce qu'elle est devenue aujourd'hui.

J'aimerais donc parler du contexte dans lequel nous agissons aujourd'hui et je vais commencer par nos activités de riposte à la crise. L'instabilité croissante des marchés financiers tout au long de 2007 a abouti au crash de septembre 2008 et conduit l'économie mondiale à une grave récession qui s'est poursuivie pendant une bonne partie de 2009. Comme vous le savez, la réponse politique a été sans précédent, exceptionnelle.

Des mesures de renflouement considérables ont été prises pour sauver le secteur financier. Des mesures de relance ont permis d'accroître de quelque 2 pour cent la production mondiale, comme l'avait demandé le Directeur général du FMI. Les gouvernements et les marchés financiers ont approuvé cette démarche car elle permettait de sauver le système financier mais aussi d'empêcher une rechute.

Nous, à l'OIT, nous avons vu les signes de l'orage. En 2007 et en 2008, déjà, le Conseil d'administration élaborait des politiques pour faire face aux graves conséquences, pour les travailleurs et leurs familles et pour la viabilité des entreprises, d'une dépression mondiale.

L'an dernier, la Conférence internationale du Travail a tenu le Sommet sur la crise mondiale de

l'emploi qui a conduit à l'adoption du Pacte mondial pour l'emploi.

Le Pacte est une approche productive et fondée sur l'investissement qui vise à relancer les économies, à retrouver plus vite la croissance de l'emploi et à assurer une protection sociale pour les plus vulnérables.

Comme vous le savez, notre étude montre que beaucoup de pays suivent ce cadre d'action et que certains s'inspirent expressément du Pacte.

Le Pacte a été vite approuvé par le Conseil économique et social de l'ONU, par le Sommet du G20 à Pittsburgh, puis par beaucoup d'organes régionaux et internationaux.

Au début de cette année, une reprise fragile de la production, maintenant plus forte en Asie et en Amérique latine, a semblé se dessiner mais sans création d'emplois notable. Cette reprise est fondée essentiellement sur des plans de relance publics, et le secteur privé est resté faible dans la plupart des pays développés.

En avril de cette année, les ministres de l'Emploi et du Travail du G20 ont approuvé à Washington une recommandation pour accélérer une reprise riche en emplois qui se fondait sur le Pacte et les analyses du BIT.

La même semaine, les ministres des Finances du G20 ont dit que la plupart des pays devraient poursuivre ces mesures de relance en 2010 mais commencer à prévoir des stratégies crédibles de sortie à partir de 2011 qui soient liées à la reprise du secteur privé. Le moment et le contexte reflétaient la situation particulière des pays.

Il y a six semaines, il y a eu une approche internationale coordonnée qui a recouru à des mesures anticycliques solides pour sauver le système financier et éviter le risque d'une dépression causée par la crise financière, avec l'accord total des gouvernements, des employeurs et des marchés financiers, alors que les travailleurs se préoccupaient de la stagnation de l'emploi.

L'approche du Pacte mondial de l'OIT était ancrée dans cette stratégie globale.

Nous avons insisté sur le fait qu'il n'y a pas de reprise durable sans reprise de l'emploi. Nous étions encore très préoccupés par la question de savoir si les mesures permettraient de créer suffisamment d'emplois, mais nous avions le sentiment que l'orientation générale était la bonne.

Si je décris brièvement la situation, c'est parce que brusquement une nouvelle crise est apparue en ce qui concerne les dettes souveraines. Les pressions exercées par les marchés financiers ont amené un nombre croissant de pays européens à annoncer des réductions de déficit plus rapidement qu'on ne l'estimait judicieux il y a encore quelques semaines. Ces mesures touchent directement les emplois et les salaires.

Le danger immédiat de restrictions budgétaires simultanées dans de nombreux pays, c'est de ralentir la reprise déjà faible en Europe, voire de la ralentir davantage.

Cela aura des incidences négatives, de différentes façons, sur les perspectives de croissance du monde entier. Un effet de contagion ne peut être exclu. Il suffit de lire la presse pour voir comment, dans différents pays, on craint que ce qui se passe en Europe n'ait des répercussions sur d'autres pays. Tournés vers l'avenir, nous devons nous acquitter de nos responsabilités vis-à-vis de l'OIT et identifier les risques qui menacent toutes les régions, cela

du point de vue de l'économie réelle que vous représentez, vous tous ensemble. Nous devons contribuer à trouver des solutions viables fondées sur l'équilibre et le dialogue, qui est notre marque de fabrique.

Chaque fois que nous avons vu apparaître une crise mondiale, c'est précisément grâce à notre capacité de dialogue et à notre constitution tripartite que nous avons pu trouver des solutions équilibrées et soumettre des propositions utiles.

Ainsi, aujourd'hui il ne fait point de doute que les problèmes de dette publique et de déficits publics de nombreux pays sont réels et doivent être traités comme un problème national, mais aussi comme un problème de stabilité mondiale. Il est tout à fait légitime de se demander pourquoi ces dettes et déficits publics ont atteint ce niveau. N'oublions pas qu'une partie d'entre eux ont été utilisés pour sauver le système financier et échapper à la dépression. La question est de savoir comment et dans quels délais.

Nous devrions faire face à cette situation nouvelle dans le cadre d'un processus bien ordonné de réduction des déficits et relié à une augmentation soutenue des investissements privés et de la consommation, ce à quoi le G20 et la plupart des pays ont adhéré. D'autres pays, comme l'Australie, mettent actuellement un terme aux mesures de relance car la croissance est déjà revenue. Par ailleurs, d'autres pays (Chine, Inde, Brésil, entre autres) enregistrent une croissance. Par conséquent, il est plus facile de mettre un terme à ce type de mesures lorsqu'il n'y a pas de problèmes d'accès au crédit. La situation diffère beaucoup d'un pays à l'autre. Je me concentre sur la situation en Europe en raison des répercussions qu'elle risque d'avoir sur d'autres régions.

Les recherches de l'OIT et d'autres entités montrent qu'une réduction prématurée du déficit pourrait ralentir voire enrayer la reprise, ce qui augmenterait le chômage et, à l'avenir, aurait vraisemblablement pour effet de creuser les déficits, en raison de la baisse constante des recettes fiscales.

Au début de l'année, nous avons estimé le nombre de chômeurs dans le monde à 212 millions de personnes, soit le niveau le plus élevé depuis la forte baisse de 2009. Nous espérons que ceci sera le point culminant et que ce nombre diminuera alors qu'il y a des signes de reprise mais, en ce début d'année, nous ne voyons pas de signe de baisse du taux de chômage mondial.

L'amélioration des tendances de l'emploi en Asie et en Amérique latine est annulée par l'augmentation constante du nombre total de chômeurs dans les pays avancés.

Nous savons que ceci n'est que la pointe de l'iceberg, qu'il y a des travailleurs découragés, du travail à temps partiel contraint, du travail temporaire, et que l'économie informelle s'accroît. Nous, en tant qu'organisation tripartite, nous savons qu'il y a encore beaucoup de souffrance dans les familles et les communautés qui travaillent et dans beaucoup de petites et moyennes entreprises.

Afin de traiter de ces questions, nous devons établir une stratégie de convergence bien équilibrée.

Tout d'abord, nous devons garantir une reprise riche en emplois en relançant l'investissement et la consommation dans le secteur privé. Ceci rendra moins nécessaires les mesures de relance publiques et contribuera à réduire les déficits et la dette.

Par ailleurs, la reprise doit passer par une croissance équilibrée, durable et forte. Nous devons être

prêts à suivre la voie d'un développement mondial n'excluant personne et d'une mondialisation équitable qui crée des possibilités d'emplois pour tous.

Troisièmement, nous devons remédier aux déséquilibres structurels de l'économie mondiale, qui existaient déjà avant la crise, en ce qui concerne notamment les investissements, la consommation et la dette publique ou privée.

La clé de tout cela, à mon avis, c'est d'avancer dans la réalisation simultanée des trois objectifs, de façon harmonieuse et dans le cadre d'une perspective à court, moyen et long terme. C'est la raison pour laquelle j'appelle cette action «stratégie de convergence basée sur une politique équilibrée» parce que ces trois objectifs sont interconnectés. Il n'y a donc pas tellement de choix. Se concentrer sur une partie du problème n'est pas la solution. Nous devons élargir nos capacités pour intégrer toutes les dimensions qui nous conduiront à une stabilité mondiale à moyen terme.

Les recommandations des ministres du Travail, de l'Emploi et des Finances du G20, lors de leurs réunions à Washington, constituent une contribution importante à cet égard. Le défi principal du Sommet de Toronto du G20 sera de consolider et de réaliser les engagements historiques du Sommet de Pittsburgh dans cette nouvelle situation.

En exprimant la volonté forte d'approfondir leur coopération et leur coordination et en démontrant ainsi leur intérêt commun et leur contribution à la stabilité mondiale, les participants donneront un message puissant en ces temps incertains.

Dans ce cadre, un processus coordonné, équilibré et crédible à long terme pour s'occuper de la dette publique et des déficits devrait être lancé d'ores et déjà en fonction de la situation de chaque pays et dans le cadre d'un modèle international convergent. Le moment et la séquence de l'action sont essentiels. Beaucoup de représentants de pays de l'Amérique latine et de l'Asie se rappelleront les crises récurrentes en Amérique latine et les crises des années quatre-vingt-dix en Asie. Agir trop vite, agir trop compromettra les perspectives d'emploi dans l'économie réelle, et rendra plus difficile la stabilisation des finances publiques, tout en entraînant un risque de retour à la récession. Accroître l'emploi, c'est accroître aussi les revenus et, par conséquent, les recettes fiscales, c'est diminuer les dépenses liées au chômage et, donc, les déficits.

Alors que les mesures de relance sont réduites, celles qui ont l'incidence la plus importante sur la protection des familles vulnérables et sur la création d'emplois devraient être maintenues aussi longtemps que possible.

Dans de nombreux pays, les fonctionnaires sont les premiers touchés par les réductions. Ils partagent le fardeau des ajustements budgétaires. Nous savons fort bien qu'une fonction et des services publics novateurs et efficaces sont essentiels pour une croissance de qualité. Lorsqu'une crise fait que des décisions difficiles sont nécessaires, elles doivent être appliquées équitablement et à la suite du dialogue. Nous avons besoin du secteur financier, qui a été à l'origine de la première crise. Il doit prendre la part qui lui incombe dans le rétablissement des équilibres publics.

En dépit du soutien massif au système financier, les crédits aux entreprises et aux foyers, notamment dans les économies avancées, continuent d'être faibles. Les petites entreprises en sont exclues. L'argent ne va pas à l'économie réelle. Nous avons

donc besoin de politiques pour faire circuler le crédit et garantir que le système financier sert l'économie réelle.

A moyen terme, je l'ai dit dans mon rapport, nous devons approfondir le dialogue sur les politiques à suivre et nous mettre d'accord sur l'action à mener dans un cadre axé sur l'emploi, en vue d'une croissance équilibrée, durable et forte.

Ceci nécessitera de s'attaquer à un certain nombre de déséquilibres structurels profonds, au sein des pays et entre les pays, qui compromettent un développement mondial durable. Corriger les déséquilibres de revenus et de possibilités dans le monde est la clé d'une croissance globale plus durable.

Le moment est venu de faire de la création de nombreux emplois la première priorité macroéconomique, concurremment avec une faible inflation et une gestion budgétaire solide. Ces trois objectifs macroéconomiques doivent avoir la même valeur. Nous devons chercher tout particulièrement à accroître l'intensité en emplois de la croissance et promouvoir un modèle de croissance tirée par les revenus, et mettre un terme à la situation actuelle d'accroissement de la dette, avec un rapport plus équitable entre la productivité et les salaires.

Des conditions favorables à l'innovation et aux investissements dans les entreprises durables sont essentielles. Nous devons améliorer considérablement l'aide technique, budgétaire et de gestion aux économies «de taille modeste» sous toutes leurs formes, car ce sont elles qui créent la plupart des emplois.

Dans un monde du travail en mutation permanente, les employeurs et les travailleurs ont besoin d'un cadre politique pour étayer la mobilité de l'emploi et ainsi augmenter la performance de l'ensemble de l'économie.

La formation et le renforcement des capacités sont absolument cruciaux pour augmenter la productivité. Nous devons promouvoir des politiques du marché du travail actives afin d'aider les travailleurs et les employeurs à gérer le changement, à maintenir les niveaux de revenu, à stimuler un retour rapide sur le marché du travail pour les chômeurs, et l'on peut puiser dans un grand nombre de pratiques optimales mises en œuvre par l'OIT en matière de dialogue social.

Permettez-moi de dire que la crise mondiale de l'emploi a sans aucun doute fait reculer les progrès concernant la pauvreté, ce qui risque de créer des cicatrices sociales de longue durée si un effort majeur n'est pas fait pour accélérer la réduction de la pauvreté et le développement, particulièrement en Afrique et dans les pays à faible revenu.

Il est temps d'élargir progressivement un forum de protection sociale dans chaque pays.

Parce qu'il met l'accent sur l'amélioration de la protection sociale de base, le Pacte mondial pour l'emploi est un cadre politique essentiel pour accélérer la mise en œuvre des OMD d'ici à 2015. C'est une approche qui permet de s'affranchir de la pauvreté d'une manière qui permettra aux gens de dire que, en obtenant un emploi de bonne qualité, on peut sortir de la pauvreté.

Permettez-moi de conclure, mes chers amis. Les défis auxquels fait face l'OIT sont donc importants et complexes. Nous avons besoin de toute urgence d'une reprise riche en emplois, mais en poursuivant cet objectif immédiat nous devons également améliorer la qualité de la croissance pour que

l'économie devienne plus verte, plus durable et équilibrée à long terme.

La croissance précrise n'a pas apporté suffisamment de travail décent. Nous savions déjà cela et les fractures sociales ont continué de s'élargir. L'économie productive des entreprises durables a été obscurcie par la croissance d'un secteur budgétaire trop important et trop instable.

Une chose me paraît très importante et fondamentale – l'éthique d'un dur labeur, avec un traitement et une rémunération équitables, en tant que moyen de se positionner dans la vie; le fondement des institutions de marché et des contrats a été gravement sapée par la création de richesses qui de plus en plus n'a plus de rapport avec l'économie réelle.

La stabilité politique, sociale et financière est fondamentale et, en raison de tout ce que j'ai dit, de nombreuses personnes pensent que le secteur budgétaire s'est brisé; certains acteurs du secteur budgétaire ont brisé, selon moi, le contrat social avec la société.

Dans cette période critique qui nous attend, de nombreuses options de politiques publiques et privées nous amèneront à faire des choix. Il faudra choisir entre les valeurs humaines et les valeurs du marché, entre les intérêts du secteur financier et ceux de l'économie productive, entre les secteurs de la société qui supportent le coût de la crise, et voir comment les plus vulnérables pourront être protégés et aidés.

Il y a beaucoup de choix qui nous attendent, et les choix sont un élément de politique mais aussi un élément qui nous mènera au dialogue social. Donc, ce moment est celui d'une direction politique qui doit s'organiser autour des besoins des peuples, des familles et des communautés. C'est aussi un moment pour l'OIT. L'OIT s'est trouvée face à ce type de problèmes auparavant, et nous savons que les choix doivent respecter la dignité du travail et la manière dont ils sous-tendent la stabilité des familles et la cohésion des communautés.

Ces prochaines années seront difficiles pour chacun d'entre nous. Les femmes et les hommes actifs, les entreprises productives et les dirigeants politiques ainsi que le système multilatéral auront des difficultés. Le dialogue social sera plus crucial que jamais.

L'OIT tripartite a, je pense, la responsabilité de jouer pleinement son rôle pour trouver une façon commune d'avancer. Nous devons apporter deux ingrédients essentiels à ce processus: l'équilibre et le dialogue. Je finirai sur ce point.

Je suis certain que ces qualités seront démontrées lors de nos débats au cours de cette Conférence et dans nos efforts conjoints pendant la période qui nous attend car je vous ai vus réagir aux crises auparavant, je vous ai vus traiter de tous ces problèmes et, pour finir, vous aurez peut-être des divergences de fond, mais vous saurez que les solutions équilibrées de l'OIT mèneront à un dialogue équilibré qui sera le fruit de l'échange et auront un rayonnement au-delà de cette salle. Je vous invite donc, une fois de plus, à faire appel à cette énorme capacité de vous rassembler pour faire face à un moment difficile.

LE PRÉSIDENT

Au nom de la Conférence, je tiens à vous remercier très chaleureusement, Monsieur le Directeur général, pour cette présentation des points saillants de votre rapport.

**SUSPENSION DE CERTAINES DISPOSITIONS
DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE (SUITE)**

Le PRÉSIDENT

Les enjeux sont maintenant clairement posés et nous placent, comme je le disais plus tôt dans mes remarques introductives, face à nos responsabilités en termes d'actions concrètes à mener pour mieux maîtriser la mondialisation et mettre le mandat de l'OIT au service de la cohérence des politiques économiques et sociales. Les observations que vous venez de formuler, Monsieur le Directeur général, vont fournir incontestablement matière à réflexion et à propositions pour la discussion qui s'ouvrira la semaine prochaine ici même.

Je propose de reprendre nos tâches d'organisation et d'adopter maintenant la proposition de suspension de certaines dispositions du Règlement qui a été proposée lors de la première séance. S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que cette proposition est adoptée?

(La proposition est adoptée.)

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU BUREAU
DE LA CONFÉRENCE**

Le PRÉSIDENT

Etant donné que la prochaine séance plénière consacrée aux questions inscrites à l'ordre du jour de cette session aura lieu le jeudi 10 juin seulement, les

tâches quotidiennes liées à l'organisation de la Conférence seront assumées par le bureau de la Conférence, si la Conférence est d'accord pour lui déléguer les pouvoirs nécessaires à cette fin.

Je vais maintenant prier la Greffière de la Conférence de nous donner lecture de la délégation de pouvoirs qui est soumise à votre approbation.

La GREFFIÈRE de la CONFÉRENCE

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail délègue, par le présent acte, à son Président et à ses Vice-présidents le pouvoir de prendre toute décision ou d'exercer toute fonction qui relève de la compétence de la Conférence pour toute question qui doit être traitée avant que la Conférence ne reprenne ses séances. A moins que le Bureau n'estime que la Conférence doit tenir une séance pour discuter de telle ou telle question, les décisions adoptées en vertu de cette délégation de pouvoirs seront annoncées dans le *Compte rendu provisoire* des travaux de la Conférence. La présente délégation de pouvoirs prendra effet à l'issue de la présente séance et expirera aussitôt que la Conférence reprendra ses séances plénières.

Le PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'objections, puis-je considérer que la délégation de pouvoirs est acceptée?

(La délégation de pouvoirs est acceptée.)

(La séance est levée à 12 h 25.)

TABLE DES MATIÈRES

Page

Première séance

Ouverture de la session	1
Election du Président de la Conférence.....	1
Discours du Président.....	2
Composition de la Commission de vérification des pouvoirs	3
Election des Vice-présidents de la Conférence	3
Désignation des bureaux des groupes	3
Constitution et composition des commissions de la Conférence	3
Composition de la Commission de proposition	4
Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence	4

Deuxième séance

Présentation du rapport du Directeur général.....	5
Suspension de certaines dispositions du Règlement de la Conférence (<i>suite</i>)	9
Délégation de pouvoirs au bureau de la Conférence	9